

EXERCICE 2019

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Séance du 04 mars 2019

**DÉLIBÉRATION n°2019-08**

Le conseil d'administration s'est réuni le 04 mars 2019 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le mercredi 20 février 2019.

**Point de l'ordre du jour :**

4.5. Désignation du titulaire de la licence d'entrepreneur du spectacle.

.....

Vu le code de l'éducation,  
Vu les statuts de l'université de Tours,

**Exposé de la décision :**

L'arrêté du Préfet de région (SGAR) désignant Mme Martine Pelletier titulaire de la licence d'entrepreneur du spectacle nécessaire à l'exploitation de la salle Thélème prend fin le 30 mars 2019. Le conseil d'administration doit désigner Mme Martine Pelletier en qualité de titulaire de la licence pour l'université (licence 1. exploitant de lieux de spectacles aménagés pour les représentations publiques et licence 3 diffuseur de spectacles ayant la charge, dans le cadre d'un contrat, de l'accueil du public, de la billetterie et de la sécurité des spectacles) afin de permettre au Préfet de renouveler la licence pour trois années.

**Proposition de décision soumise au conseil :**

- Désignation de Mme Martine Pelletier en qualité de titulaire pour l'université de la licence d'exploitation du spectacle (licences 1 et 3).

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :**

Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	30
Abstentions :	0
Votes exprimés :	30
<b>Pour :</b>	<b>30</b>
Contre :	0

**Pièce jointe :**

- Néant.

Fait à Tours, le 7 mars 2019

Le Président,



Philippe Vendrix

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le :

08 MARS 2019

Transmise au recteur le :

08 MARS 2019